

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Désignation d'un référent
« Ambroisie et Chenilles
processionnaires »
Fredon Occitanie et Union
Régionale des CPIE

N° : D – 2026-07-01-05

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le - 2 JUIL. 2026

ID : 034-213401359-20260701-D2026_07_01_05-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 2 JUIL. 2026
Et publication ou notification
Du
La Maire : - 2 JUIL. 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 1^{er} Juillet 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Daniel SCAFA, Ludivine ALBERT, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, Amandine DIEGO, Vincent BAR, Jean-François GUIBBERT, René COUSIN, Eliane CHAUMET, Corinne LOUBES, Fabrice LETELLIER, Esther CAVALLE, José GOMEZ, Martial MARTINEZ, Marie Carmen CHOLLET, Alain DECAMPS, Alain MANES, Françoise CARLES, Pascal LOUBET.

Procurations : M. Bernard GUERRERE à M. René COUSIN, Mme Alexandra SCHAAB à Mme Géraldine ESCANDE-COLIN, Mme Ghislaine GAY à Mme Eliane CHAUMET.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine ALBERT

Début de séance : 18h30

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de désigner un référent « ambroisie et chenilles processionnaires du pin et du chêne » sur la commune à la demande de l'ARS qui a missionné la FREDON Occitanie et l'Union Régionale des CPIE pour coordonner le programme de lutte et de gestion des espèces à enjeux pour la santé humaine EESH, à savoir les Ambrosies et les Chenilles processionnaires du pin et du chêne.

Son rôle sera de recenser la présence d'ambroisie et de chenilles sur le territoire communal.

Madame le Maire propose de désigner M. Bernard GUERRERE, 3^e Adjoint, référent de la commune.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Approuve la proposition de Madame le Maire et,

Désigne par 23 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, Monsieur Bernard GUERRERE, référent « ambroisie et chenilles processionnaires » de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

La Maire,



Ludivine ALBERT

Géraldine ESCANDE-COLIN